

COMPAGNIE ÉLECTRIQUE MINIÈRE INDOCHINOISE, Langson

lignites et schistes ligniteux de Loc-Binh
carbure de calcium

Une création d'Auguste Rétif,
prospecteur,
co-fondateur des [Phosphates du Tonkin](#),
propriétaire des [mines de Son-Loc](#),
chef du service des mines et des travaux publics au Quang-Si (1927)
créateur des [Phosphates de Lang-son](#)
donateur d'objets préhistoriques au [musée de l'ÉFEO](#)

S.A., janvier 1939.

ANTÉCÉDENTS

CHRONIQUE DES MINES Lignites de Loc-Binh (*L'Éveil économique de l'Indochine*, 23 novembre 1924)

Le poste administratif de Loc-Binh est situé à environ 20 kilomètres au sud-est de Langson. Il occupe le centre d'une ancienne cuvette lacustre comblée par des alluvions tertiaires à la base desquelles se sont déposés des lignites et des schistes ligniteux, qui paraît-il, donneraient une forte proportion d'huile par distillation à basse température.

D'après les propriétaires des périmètres miniers de la région, MM. Gavard et Rétif, qui sont associés, le tonnage à traiter serait très important.

Nous apprenons qu'un groupe, parisien est sur le point de prendre une option sur ces gisements. Si ce groupe arrive à réaliser industriellement la distillation des lignites et des schistes ligniteux de Loc-Binh, l'importance en serait grande pour le Tonkin où il existe, notamment dans la région de Yen-Bay, d'autres gisements importants de schistes ligniteux, difficilement utilisables dans leur état actuel.

CHRONIQUE DES MINES Le gisement de schistes et lignites bitumineux de Loc-Binh (*L'Éveil économique de l'Indochine*, 3 juillet 1932)

SITUATION. — À trois kilomètres au sud-est de Lôc-Binh s'étend une plaine légèrement mamelonnée, d'une superficie d'environ cent kilomètres carrés, constituant le gisement de schistes et lignites bitumineux de Lôc-Binh.

Cette plaine, traversée au centre, de l'est à l'ouest, par le song Ky-Kong, desservie au sud-ouest par la route coloniale n° 4 de Lang-Son à Moncay et, au nord, par la route

provinciale de Loc-Binh à Chi-Ma, est délimitée par des chaînes de hautes montagnes dont, au nord, le massif du Mao-Son avec des sommets atteignant 1.200 et 1.500 mètres d'altitude.

Les schistes et lignites bitumineux semblent occuper le fond d'un ancien bassin lacustre qui, d'après les nombreux fossiles trouvés et identifiés, serait de formation tertiaire : du mio-pliocène, milieu et fin du tertiaire.

RECONNAISSANCE. — La présence de ce gisement est reconnue par de nombreux affleurements le long du song Ky-Kong, des petites rivières secondaires et à la base d'un certain nombre de mamelons à la périphérie de la plaine.

Au nord du bassin, ces affleurements, visibles sur plusieurs centaines de mètres de longueur, ont une épaisseur d'environ 10 mètres avec pendage sud de 9°. Au sud, où l'on observe un redressement des couches — pendage Nord 23° —, cette épaisseur atteint environ 70 mètres.

CURAGE.— En se basant sur une surface réduite de 50 km² et une épaisseur également réduite de 20 m., le cubage semble pouvoir être estimé au minimum à un milliard de mètres cubes.

TENEUR. — Effectués sur des échantillons pris en trois points des affleurements, au nord-est, au nord-ouest et au sud du bassin, les essais préliminaires de distillation faits en décembre 1924, au Laboratoire d'essais de l'École nationale supérieure des pétroles à Strasbourg, ont donné des résultats de 6,25-6,32 et 10,12 % en huile brute, soit une moyenne de 7,56 % sur des échantillons très oxydés exposés au soleil et lavés par les eaux, c'est-à-dire dans des conditions particulièrement défavorables.

Les essais poursuivis en janvier 1925 dans le même laboratoire sur des quantités de schistes plus importantes que les précédentes et provenant des mêmes points, ont donné 4,00 — 6,50 et 10,95 % en huile brute sèche (% en poids), 30,70 — 34,60 et 33,35 % de matières volatiles en partie condensables.

Dans ces conditions, la teneur moyenne d'exploitation serait supérieure à 10 %.

Ce pourcentage est bien au-dessus de la limite admise — 7 % — comme permettant une exploitation rémunératrice. Les schistes bitumineux d'Autun, qui sont encore exploités, ont un pourcentage de 5 à 7 % en volume, c'est-à-dire environ la moitié de ceux de Lôc-Binh, et leur exploitation se fait en galeries, ce qui grève notablement le prix de revient.

Le gaz incondensables sont employés pour le chauffage des cornues. Les quantités de coke 57,20 — 54,30 et 58,20 %, soit en moyenne 56,56 %, avec les gaz incondensables peuvent fournir plus de calories qu'il n'est nécessaire pour le chauffage des appareils de l'usine et de l'exploitation sans avoir recours à d'autres combustibles.

EXPLOITATION. — L'exploitation se ferait à ciel découvert, le peu de stérile serait enlevé par les procédés courants. L'abattage du minerai en carrière se pratiquerait en employant un minimum de main d'œuvre, avec du matériel moderne.

L'usine de distillation pour le traitement du minerai pourrait être installée à proximité immédiate du gisement.

*
* * *

La puissance du gisement de schistes et lignites bitumineux de Loc-Binh garantit la vitalité de son exploitation.

L'Indochine française est tributaire des Indes néerlandaises et des États-Unis d'Amérique pour les pétroles et leurs dérivés, essences, huiles de graissage, mazout, parafine, bitume, etc.. ; l'approvisionnement de notre colonie d'Extrême-Orient dépend donc de ces pays.

N.D.L.R. — Loc-Binh est à 25,2 km. de Lang-Son par la route mais le jour où les gisements entreront en exploitation, il sera nécessaire de relier les deux villes par le chemin de fer; la distance serait de 22 kilomètres dont 20 à construire.

Si l'on considère la carte au 1:100.000^e, la forme de l'ancien lac saute aux yeux : c'était un triangle d'environ dix à douze kilomètres de côté et le niveau général du lac devait être à la cote 310.

FORMATION

Étude de M^e DEROCHE, notaire à Hanoï
COMPAGNIE ÉLECTRIQUE MINIÈRE INDOCHINOISE
(C. E. M. I.)

Société anonyme au capital de 400.000 piastres
Siège social à Lang-son, rue Gouttenègre, n° 70

EXTRAITS DÉS STATUTS

(*L'Information d'Indochine, économique et financière*, 18 mars 1939)

Suivant acte sous-signatures privées en date à Lang-son, et à Haïphong du 24 janvier 1939, dont l'un des originaux est annexé à la minute de l'acte de déclaration de souscription et de versement ci-après énoncé, M. Paul Dilhan ¹, ingénieur, demeurant à Lang-son, rue Paul-Doumer,

A établi les statuts d'une société anonyme, desquels statuts il a été extrait littéralement ce qui suit :

TITRE 1

Objets — Dénomination — Siège — Durée

Article premier. — Il est formé entre les personnes qui deviendront successivement propriétaires des actions ci-après créées et de celles qui pourront l'être ultérieurement une société anonyme qui sera régie par les présents statuts, ainsi que par les dispositions impérieuses des lois sur les sociétés anonymes actuellement en vigueur ou qui seraient promulguées ultérieurement.

Art. 2. — Cette société a pour objet l'exploitation de gisements de combustibles du Tonkin, et, notamment de la région de Locbinh (province de Lang-son), la production de force motrice thermique, la vente ou l'utilisation de l'énergie produite en particulier en vue de la fabrication du carbure de calcium et des produits dérivés ; le traitement thermique des charbons notamment des lignites, par carbonisation, distillation ou tous traitements analogues, l'utilisation, la transformation ou la vente des produits provenant de ces opérations.

Et généralement toutes opérations commerciales, industrielles, immobilières, mobilières et financières, se rattachant directement ou indirectement, en totalité ou en partie, à l'un quelconque de objets similaires ou connexes.

¹ Paul Bihan : né le 9 juillet 1897 à Tarbes, d'un père professeur au Lycée, il s'engage en 1915 et termine la guerre comme lieutenant d'artillerie avec plusieurs citations élogieuses. Entre à l'École des Ponts (1921), puis à la CEMI.

Il épouse à Hanoï, en 1925, Marie-Louise Castaing et se remarie en 1934, à Neuilly-sur-Seine, avec Marie Louise Étiennette Vialard. Il devient ensuite administrateur unique de l'[Énergie électrique de Langson](#).

En 1950, il est domicilié à Meknès-Plaisance (Maroc). Il décède le 5 juillet 1977 à Millas (Pyrénées-Orientales). *Chantecler*, du 18 juin 1936, p. 6, le présente comme chevalier de la Légion d'honneur : nous n'avons pu en trouver confirmation. (Rens. d'état-civil : Alain Warmé).

TITRE II

Apports — Capital social — Actions

Art. 6. — M. Auguste-Paul Rétif, industriel, demeurant à Lang-son ;
M. Paul Dilhan, sus-nommé,
et M. Antoine-Louis-René Seguy, industriel, demeurant à Haïphong, route du Lach-tray, n° 66,

font apports à la présente société des biens dont la désignation suit :

a) Les droits sur une demande en concession minière « Armand-Dominique » déposée le 25 novembre 1937 par M. Auguste-Paul Rétif et Paul Dilhan, enregistrée sous le n° 74 au district minier de Langson.

b) Les droits miniers conférés par les permis de recherches suivants :

(Voir les détails dans le *Journal officiel de l'Indochine* n° 16 du 4 mars 1939.

.....
Le capital social est fixé à 400.000 piastres IC et divisé en 8.000 actions de 50 piastres chacune. Sur ces 8.000 actions, 2.100 entièrement libérées ont été attribuées ci-dessus à :

M. Auguste-Paul Rétif à concurrence de 700

M. Paul Dilhan à concurrence de 700

M. Antoine-Louis-René Seguy, à concurrence de 700.

Les 5.900 actions de surplus sont à souscrire et à libérer.

.....
Premiers administrateurs :

M. [Albert Aviat](#), industriel, demeurant à Hanoï, rue Borgnis-Desbordes, n° 46 ;

M. Charles-François Andreani ², industriel, demeurant à Hanoï, boulevard Rialan, n° 16 ;

M. Paul Dilhan, ingénieur, demeurant à Lang-son, rue Paul-Doumer ;

M. Auguste-Paul Rétif, industriel, demeurant à Lang-son ;

M. Antoine-Louis-René [Seguy](#), industriel, demeurant à Haïphong, route du Lach-tray, n° 66.

.....
Commissaires aux comptes : MM. Albert Chantemerle, commissaire, agréé auprès de la Cour d'appel de Hanoï, et Charles Monthuis, demeurant à Haïphong.

² Ingénieur au [Garage Aviat](#) de Hanoï.



Coll. Olivier Galand
COMPAGNIE ÉLECTRIQUE MINIÈRE INDOCHINOISE
Société anonyme au capital de 600.000 piastres
divisé en 12.000 actions de 50 \$ chacune entièrement libérées.

Abonnement au timbre du 6 février 1942

Dispense du 9 février 1942

Statuts déposés chez M^e Deroche, notaire à Hanoï

Siège social à Langson
ACTION DE CINQUANTE PIASTRES AU PORTEUR
Imprimerie d'Extrême-Orient, Hanoï, Haiphong

L'effort industriel de l'Indochine

Nouvelles fabrications réalisées

(*L'Information d'Indochine économique et financière*, 19 septembre 1942, p. 3-4)

2° Carbure de calcium

C'est à la fin de 1938 qu'un petit groupe de Français actifs décida de monter cette fabrication en Indochine. Il fallait de l'électricité à bon marché, du calcaire pur, du charbon de bois. C'est Lôc-binh, près de Lang-Son, qui fut choisi comme emplacement. Faute d'hydroélectricité, l'important gisement de lignite, à fleur de terre, qui y existe, fournirait l'électricité. Des calcaires de qualité furent trouvés dans la région de Lang-son. Enfin, du côté de Dinh-lap, l'approvisionnement en charbon de bois paraissait facile à organiser. MM. SEGUY, AVIAT, ANDRÉANI, les frères DILHAN, pour permettre l'achat du matériel en particulier, décidèrent donc d'investir des sommes importantes dans cette affaire, et créèrent la Compagnie électrique minière. Les études techniques furent faites en France, le matériel commandé. La construction des bâtiments commença en 1939. Malgré une hostilité sourde ou ouverte de certaines activités privées, et administratives qui rendit plus difficile l'approvisionnement et coupa des sources de fonds qui, en raison des hausses des prix et des difficultés techniques rencontrées, devenaient nécessaires, la ténacité des organisateurs permit de venir à bout de la tâche ; certaines pièces importantes étaient à Oran, d'autres en fabrication dans des usines des Alpes, lorsque l'Armistice fut signé. Inutile de détailler les difficultés inextricables auxquelles se heurta la Société pour récupérer ce matériel, ou pour remplacer localement ce qui manquait. Ce n'est que fin 1941 que les frères DILHAN, chargés de la construction, purent annoncer les premiers essais. Naturellement, plus question de recevoir le spécialiste carburier attendu de France pour procéder au démarrage. La mise au point fut longue et pénible. C'est en avril 1942 que démarra la production industrielle. Elle se heurta à de multiples difficultés, telles qu'absence de rechanges, qui obligèrent à des arrêts fréquents de l'usine. Puis le stock d'électrodes françaises s'épuisa. Il fallut que les Tuileries de l'Indochine, après des tâtonnements, missent au point des électrodes locales, qui, utilisées depuis juillet, permettent d'envisager l'avenir avec confiance. Au 1^{er} août 1942, la C.E.M.I. a sorti 130 tonnes de carbure, grâce auxquelles l'Indochine peut encore faire de la soudure. Si l'on avait écouté les mauvais conseillers, depuis quelque temps déjà, les ateliers mécaniques n'aurait plus d'acétylène, et les réparations deviendraient impossibles. Ce serait une catastrophe pour toute notre économie. Certes les difficultés quotidiennes rencontrées, en raison de notre isolement, ne laissent pas espérer une production répondant à l'intégralité de la demande (spécialement celle pour l'éclairage). Du moins aura-t-on de l'acétylène pour les travaux vraiment indispensables (la production normale est de 3 tonnes par jour).

Le service des Mines, qui a suivi les efforts de la Société, de 1938 à 1941, peut affirmer que les industriels qui sont à son origine ont fait preuve d'une ténacité et d'un courage vraiment méritoires.

Le carbure de calcium local est naturellement rationné, les visas d'achat émanent du Service des Industries Mécaniques et d'Armement, comme pour les autres produits chimiques et métallurgiques. Les prix autorisés actuels sont de 800 \$/t. ex Lang-son.

(Extrait du *Bulletin indochinois des combustibles liquides et lubrifiants*, n° 17.)

(*L'Écho annamite*, 6 novembre 1942)

Hanoï, 5 nov. (OFI). — Poursuivant ses inspections dans la Haute Région du Tonkin, le Vice-Amiral d'escadre Jean Decoux, accompagné de MM. Gautier, Secrétaire Général, et P. Delsalle, Résident Supérieur au Tonkin, s'est rendu les 4 et 5 novembre à Langson.

Cette province, qui a déjà reçu à plusieurs reprises sa visite, intéressait cette fois le Chef de la Fédération à un double point de vue économique et militaire. Accueilli à la limite de sa circonscription par M. Vavasseur, Résident de France, et S. E. Dinh Quang Vong, *tuan-phu*, le Gouverneur Général, après une prise d'armes et une revue des troupes de la garnison, a gagné en effet dès son arrivée le centre de Na-Duong, siège de la Cie électrique minière.

Cette Société a édifié à quelques kilomètres du poste militaire de Lon-Binh, sur le site Momdum, bassin de lignite important, une usine de fabrication de carbure qui, après une phase de tâtonnements, est parvenue à l'heure actuelle à couvrir une bonne partie des besoins de l'Indochine.

La carbure nécessaire à la soudure autogène et à de nombreux autres usages industriels [est] produit dans un four à axe dont la mise au point a demandé de nombreux efforts.

M. Dilhan, directeur de l'usine, fit visiter en détail les installations de la compagnie à l'Amiral, qui assista à une coulée. Il rappela ensuite en quelques mots toutes les difficultés dues à des circonstances adverses qu'il fallut surmonter pour parvenir au résultat actuel.

Dans une brève improvisation, la Gouverneur Général rendit hommage à la ténacité et à la claire vision des créateurs de l'entreprise et au labeur et à l'ingéniosité de tous ses artisans.

.....

COMPAGNIE ÉLECTRIQUE MINIÈRE INDOCHINOISE

Société anonyme fondée en janvier 1939

(*Bulletin économique de l'Indochine*, 1943, fascicule 3, p. 414-415)

Objet : l'exploitation de gisements de combustibles au Tonkin et notamment dans la région de Loc-binh (province de Langson), la production de force motrice thermique, la vente ou l'utilisation de l'énergie produite en particulier en vue de la fabrication du carbure de calcium et des produits dérivés, le traitement thermique des charbons, notamment des lignites, par carbonisation, distillation ou tous traitements analogues, l'utilisation, la transformation ou la vente des produits provenant de ces opérations.

Siège social : 70, rue Gouttenègre, Langson (Tonkin).

Capital social : 600.000 \$, divisé en 12.000 actions de 50 \$.

À l'origine, 400.000 \$, en 800 actions de 50 \$.

Porté en mars 1941 à 460.000 \$, par émission au pair de 1.200 actions de 50 \$.

Porté en oct. 1941 à 506.000 \$, par émission au pair de 920 actions de 50 \$.

Porté en mai 1942 à 600.000 \$, par émission au pair de 1.880 actions de 50 \$.

Conseil d'administration : MM. A. AVIAT, Ch. ANDRÉANI, P. DILHAN, A. P. RÉTIF et R. SEGUY.

Année sociale : du 1^{er} janvier au 31 décembre.

Assemblée générale : dans le semestre qui suit la clôture de l'exercice (une voix par action).

Répartition des bénéfices : 5 % à la réserve légale, 7 % d'intérêt aux actions ; sur l'excédent : 10 % au conseil d'administration ; le surplus est attribué aux actionnaires.

Inscription à la cote : V. N. C. [valeur non cotée]

Production en 1942, lignite : 7.000 tonnes, carbure de calcium : 411 tonnes.

NOTRE REPORTAGE
LA FOIRE DE SAIGON
X
LE CENTRE INDUSTRIEL,
synthèse de la technique française et de la main d'œuvre indochinoise
par Trân xuân SINH
(De notre envoyé spécial)
(*La Volonté indochinoise*, 9 janvier 1943)

Carbure de calcium

Les besoins de l'Union en Carbure de calcium étaient uniquement satisfaits par l'import. On a importé :

En 1939 : 221 t.

En 1941 : 118 t.

À la fin de 1942, arrêt total de l'import. Alors l'Indochine s'est organisée et la [production locale](#), entreprise depuis Avril dernier, donne les chiffres mensuels suivants:

Avril : 30 tonnes

Mai : 65 tonnes

Juin : 20 tonnes

Juillet : 14 tonnes

Août : 38 tonnes

Sept. : 61 tonnes

Octobre : 54 tonnes

[L'EFFORT D'INDUSTRIALISATION DE L'INDOCHINE](#)

par l'Inspection générale des mines de l'Indochine (I. G. M. I), février 1943

(*Bulletin économique de l'Indochine*, 1943, fascicule 2)

Le carbure de calcium

[174] Due à une initiative privée, la fabrication locale de carbure était décidée dès la fin de 1938, le choix de l'emplacement s'étant porté sur Lôc-binh, près de Lang-son, en raison du voisinage d'un gisement de lignite très facilement exploitable devant fournir à bon marché l'électricité dont cette fabrication est grosse consommatrice. Le calcaire de bonne qualité de la région de Lang-son et un approvisionnement jugé facile en charbon de bois — soit la matière première elle-même — militaient aussi pour cet emplacement. Les instigateurs de l'affaire créèrent la Compagnie [175] électrique minière de l'Indochine et commencèrent dès 1939 la construction des bâtiments ; mais des retards durent être enregistrés et le matériel commandé en France ne put arriver. Il fallut donc y suppléer avec nos moyens locaux. En même temps, l'absence d'un spécialiste attendu de France devait nuire gravement au démarrage.

La production industrielle ne commença qu'en avril 1942. Mais très vite, les électrodes vinrent à manquer et leur fabrication devait être montée sur place.

Après une mise au point qui n'en a été que plus méritoire, l'usine de Lôc-binh assure maintenant une production journalière moyenne de l'ordre de 2 t. de carbure. Certes,

les difficultés quotidiennes créées par notre isolement se trouvent aggravées du fait que des détails matériels de l'installation n'ont pu être traités qu'avec les moyens du moment ; si elles ne permettent pas d'espérer une production répondant à l'intégralité de la demande (pour l'éclairage notamment), du moins les besoins essentiels en acétylène nécessaire à la soudure et au découpage des métaux sont-ils satisfaits.

Sans cette réalisation, c'est non seulement toute mise en œuvre d'ordre mécanique qui serait devenue impossible, mais aussi le simple entretien de notre équipement industriel actuel.

1944 : LE GÉNÉRAL DE GAULLE ENVOIE LE COMMANDANT DE LANGLADE EN MISSION D'INFORMATION EN INDOCHINE

.....
Le parachutage eut lieu le 5 juillet à 22 h.30 à Na-Dzuong, à quelques kilomètres de Lang-Son, en bordure de la route de Tiên-Yên, dans une tourbière appartenant à M. Rétif, un industriel de Lang-Son, propriétaire d'une usine de carbure de calcium.

C'était le premier parachutage effectué avec des avions de la Force 136 à plus de 3.000 km. de leur base, Calcutta.

En fin de parachutage, le chef du comité de réception s'aperçut que, par rapport au bordereau de parachutage, trois colis manquaient.

Inquiet, il fit fouiller pendant une bonne partie de la nuit, en vain, toute la zone de parachutage et ses alentours. Il dut rentrer au petit jour à Lang-Son, de plus en plus inquiet, avec « trois colis manquants ».

Alerté, le sergent-chef Marmont, ayant réussi par la suite à entrer en contact depuis Hanoï avec Calcutta, signala ces trois colis que l'on n'avait pas retrouvés :

Vérification faite, toute la cargaison était bien arrivée. Les trois « colis » que l'on croyait perdus étaient le commandant de Langlade et ses deux compagnons.

COMPAGNIE ÉLECTRIQUE MINIÈRE INDOCHINOISE

SOCIÉTÉ ANONYME
au capital de 600.000 \$ indochinoises

SIÈGE SOCIAL : 5, rue de Vilna, Casablanca (Maroc)

NOMINATION D'ADMINISTRATEURS
(*Bulletin officiel du Haut-commissariat de France en Indochine*, 28 février 1952)

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la « Compagnie électrique minière indochinoise » (C.E.M.I.), réunie extraordinairement le 9 février 1952, a adopté les résolutions suivantes :

Première résolution

Sont nommés administrateurs de la société pour six ans à dater de ce jour :

MM. Paul Dilhan, 5 rue Vilna, Casablanca, français ;
Auguste Retif, 8 bis, rue de Reims, Nice, français ;
Charles Darnaud, 3, rue Phidias, Casablanca, français ;
Ernest Retif, 8 bis, rue de Reims, Nice, français ;

qui déclarent accepter ces fonctions.

2^e résolution

Quitus définitif est donné aux administrateurs sortants dont la gestion et l'action ainsi que les dépenses depuis 1946 sont entièrement approuvées, sans restriction ni réserve.

également les deux engagements souscrits au nom de la société en vue d'obtenir le transfert au Maroc des dommages de guerre de la société.

3^e résolution

L'assemblée donne au conseil tout pouvoir pour contracter éventuellement deux emprunts, l'un en Indochine à la S.E.C.D.L.³ jusqu'à 45.000 piastres, l'autre au Maroc jusqu'à 20.000.000 de francs, celui-ci pouvant être contracté même auprès des administrateurs de la société, afin de permettre la réalisation du transfert des dommages de guerre de Nad-zuong. Les modalités de ces emprunts sont laissées aux soins du conseil d'administration.

4^e résolution

M. Charles Darnaud est spécialement délégué pour représenter la C.E.M.I. au comité directeur de la S.E.C.D.L.

Par décision du conseil d'administration de la société en date du même jour, M. Dilhan a été nommé président du conseil d'administration et M. René Seguy, administrateur délégué.

*
* * *

Des copies du procès-verbal de ladite assemblée ont été déposées au greffe du tribunal mixte de Hanoï tenant lieu de greffe de justice de paix et de commerce le 25 février 1952.

Pour extrait et mention :
Le conseil d'administration

³ Société civile d'étude de carbonisation et de distillation de Locbihn.